

DEPARTEMENT du LOT

Mairie de LANZAC

Compte-rendu de réunion du 21/10/2021

Secrétaire de séance : Mme NICKERT

Date de convocation : 11/10/21

Présents : Mmes FRAYSSE, GUITOU, POIGNET, NICKERT.

Mrs FOUCHE, GARRIGOU, MORIZE, BERNARD, LE GOFF, MAES, LANDMAN.

Procurations : De Mr DELVERT à Mr GARRIGOU, de Mr DIAS à Mr LE GOFF et de Mme LE ROY à Mr LANDMAN.

Excusés : Mr BLADIER

Ordre du jour :

➤ **Election du secrétaire de séance.**

→ **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 Septembre 2021.**

→ **Délibération Tarifs eau et assainissement 2022**

→ **Délibération sur la taxe d'aménagement**

→ **Adhésion collectivités forestières du LOT**

→ **Délibération opposition aux orientations pour le futur contrat d'objectifs et de performance ETAT-ONF**

→ **Délibération convention école de Pinsac**

→ **Questions diverses.**

- **Dossier Mme GUIRAUDIES**

Election du secrétaire de séance.

Mme Aurélie NICKERT est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Ajout d'un point à l'ordre du jour.

Mr Le Maire demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour la **délibération concernant le choix de l'entreprise pour les travaux d'extension du réseau d'eau et d'assainissement.**

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 Septembre 2021.

Le compte-rendu du 9 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

Délibération Tarifs eau et assainissement 2022

Mr le Maire présente les tarifs appliqués pour la facturation du service EAU et Assainissement et souligne qu'ils n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années. Le rapport du délégataire SAUR fait apparaître que notre réseau EAU a un fonctionnement qui peut être qualifié de bon voir très bon au regard des éléments chiffrés relevés en 2020, soit un rendement de 80 % et un indice linéaire de perte de 1.06.

Rappel de la tarification appliquée par la commune pour le service EAU POTABLE.

Abonnement : 26.61 €

Prix du m3 : 0.3326 €

Rappel de la tarification appliquée par la commune pour le service ASSAINISSEMENT.

Abonnement : 89,00 €

Prix du m3 : 1,12 €

Pour l'eau et l'assainissement, la décision est prise de ne pas augmenter ni le prix de l'abonnement, ni le prix du M³.

Concernant le montant du forfait de la pose du coffret de raccordement au réseau d'assainissement collectif, il est constaté que compte tenu des tarifs pratiqués dernièrement ce dernier est en décalage et qu'il est nécessaire de l'actualiser. Mr le Maire rappelle qu'il avait été fixé à la somme de 1100,00 € et propose de l'augmenter et de fixer son montant à la somme de 1200,00€.

Ces décisions sont validées à l'unanimité.

Délibération sur la taxe d'aménagement

Mr Le maire nous fait l'énumération des différents taux appliqués sur la commune et propose de les renouveler sur la même base.

Nous sommes d'accord et validons à l'unanimité.

Délibération devis travaux extension réseau d'eau et d'assainissement

Nous avons reçu les devis demandés pour l'extension du réseau d'eau et d'assainissement route des Patots.

L'entreprise SAUR nous a présenté un devis pour un montant de 16 763.75 € HT et l'entreprise ENGIE pour 15 944.00 € HT.

Mr Patrick BERNARD ne participe pas au vote étant employé par l'une des entreprises.

Nous choisissons de privilégier le moins disant soit l'entreprise ENGIE à l'unanimité.

Adhésion collectivités forestières du LOT

Mr Le Maire nous explique que cette association a pour fonction d'aider dans la gestion des massifs forestiers. Cette aide peut être sous forme de formation et d'information des élus, accompagnement juridique, accompagnement des projets, représentation des adhérents.

Le coût de l'adhésion est de 170 €/AN.

Prenant en compte que la surface boisée représente un peu plus 1/3 de notre commune, **nous validons à l'unanimité cette adhésion.**

Délibération opposition aux orientations pour le futur contrat d'objectifs et de performance ETAT-ONF

Mr Le Maire nous lit la pétition.

Le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas signer cette pétition.

Délibération convention école de Pinsac

Ayant enfin reçu le détail des frais scolaires justifiant les sommes demandées par la mairie de Pinsac pour les enfants scolarisés chez eux, Mr Le Maire nous en fait lecture.

Pour rappel, il est demandé 1000€ par enfant en primaire et 1200€ par enfant en maternelle. Pour l'année scolaire 2020/2021, le montant de la participation aux frais de scolarité demandée par la Commune de Pinsac s'élève à la somme de 4200€ pour les 4 écoliers de la commune scolarisés à Pinsac. Ceci étant, nous nous interrogeons fortement sur les évolutions des coûts présentés par la commune de Pinsac.

Questions diverses.

- **Dossier Mme GUIRAUDIES**

Nous avons reçu un courrier de la part de Mme et Mr Guiraudies se plaignant du passage de nombreux campings cars, camions et autres engins agricoles sur cette route ce qui ne serait pas sans leurs créer de nombreuses nuisances. Le courrier précisait également qu'un camping-car aurait endommagé leur maison lors de son passage et qu'ils avaient contacté le service juridique de leur assurance. Il nous était donc demandé d'agir afin de trouver une solution pour protéger leur domicile.

Nous avons évoqué ce point lors du dernier conseil municipal afin de chercher et réfléchir aux différentes solutions pouvant convenir à tous les usagers.

Par la suite, Mme et Mr Guiraudies ont contacté le Défenseur de droits qui a pris contact avec Mr Le Maire et nous a précisé que Mme et Mr Guiraudies nous faisaient une demande légitime mais a aussi convenu de la difficulté due à la disposition des bâtiments et à l'étroitesse des lieux.

Mr Le Maire nous a exposé différentes solutions pouvant être mises en place, qui respectent les normes, qui protègent le domicile et qui permettent aux usagers de continuer leurs activités professionnelles. A l'exposé de celles-ci on se rend compte des difficultés engendrées par leur mise en place sans occasionner des restrictions de circulation. Mr le Maire insiste sur le fait que la ou les solutions d'aménagement retenues doivent apporter une amélioration de la circulation sur cet espace de voirie.

Dans un premier temps, la solution retenue est de faire un marquage au sol afin de mieux délimiter la voie de circulation ; dans un deuxième temps une implantation de miroirs pour permettre de fluidifier la circulation (amélioration de la visibilité pour les usagers), le tout dans le respect des normes en vigueur.

Cette décision est validée à l'unanimité.

- Présentation des DIA depuis Janvier 2021

- Mr Le Maire et Patrick BERNARD nous font part de la **réunion** qui s'est tenue concernant **l'enfouissement des réseaux**.

La Fédération d'électrification, le Bureau d'étude et l'entreprise titulaire du marché étaient présents.

Il a été évoqué de faire les travaux en deux tranches et un démarrage possible de ceux-ci en Septembre 2022.

- Les chats errants :

Aurélie NICKERT fait part de ses recherches concernant les aides pouvant être apportées aux communes par différentes associations afin de mener une campagne de stérilisation des chats.

Après discussion, dans un premier temps, un arrêté municipal va être pris demandant aux Lanzagais de faire identifier leurs chats afin de faciliter la campagne à venir.

Fin de séance à 23H00